

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS



Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

**PRIX DES ABONNEMENTS :**

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
Six mois, — . . . 10 » — 13 »  
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

**Gare de Saumur (Service d'hiver, 7 novembre).**

**DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.**

3 heures 13 minutes du matin, Poste.  
9 — 04 — — Omnibus.  
4 — 13 — — soir, Express.  
7 — 11 — — Omnibus.  
Le train des samedis part d'Angers à 5 h. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 21 m.

**DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.**

3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit).  
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.  
9 — 50 — — Express.  
5 — 47 — — soir, Omnibus.  
9 — 59 — — Poste.

**PRIX DES INSERTIONS :**

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
Dans les réclames . . . . . 30 —  
Dans les faits divers . . . . . 50 —  
Dans toute autre partie du journal. 75 —

**ON S'ABONNE A SAUMUR,**

Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C<sup>ie</sup>, place de la Bourse, 8.

## Chronique Politique.

Les correspondances des journaux étrangers, à l'approche de l'ouverture de la session législative, s'occupent beaucoup de l'attitude des principaux membres de la chambre. *L'Europe* prétend que M. Thiers se prépare à attaquer la convention du 15 septembre, mais qu'en même temps il défendra énergiquement les principes du concordat.

M. Émile Olivier, de son côté, se proposerait de répondre à M. Thiers, et profiterait de cette occasion pour faire une profession de foi largement démocratique contre les doctrines ultramontaines. Naturellement, nous reproduisons ces bruits en en laissant la responsabilité aux correspondances qui les rapportent.

Plusieurs journaux ont publié une dépêche télégraphique résumant des informations venues de Rome et ainsi conçue :

« Paris, samedi soir, 28 janvier.

» Des lettres de Rome disent que M. de Sartiges a remis une note dans laquelle le gouvernement impérial déplore que le pape n'ait pas voulu traiter avec l'Italie. La France, dit la note, après avoir épuisé tous les moyens de conciliation, renonce à poursuivre les négociations et exécutera la convention.

Le *Constitutionnel* se dit autorisé à déclarer que cette nouvelle est inexacte.

La note dont il est question dans cette dépêche, non-seulement n'a pas été remise par M. le comte de Sartiges, mais elle n'existe même pas.

Nos propres informations, dit à son tour la *France*, nous mettent à même de savoir que le *Constitutionnel* est bien renseigné.

Nous avons reproduit, d'après la *Gazette de France*, une lettre dont S. Em. le cardinal Antonelli aurait accompagné l'envoi de l'encyclique du 8 décembre et du *Syllabus*. Le *Monde* fait remarquer que le ton même et les formules de cette lettre indiquent qu'elle n'a pu être adressée aux nonces apostoliques auprès des puissances étrangères.

Si ce journal est bien informé, le destinataire de cette lettre serait un cardinal; car ce n'est qu'envers les membres du sacré-collège qu'un cardinal secrétaire d'Etat fait usage de ces formes de langage.

Une correspondance de Rome annonce que le saint-père a institué une commission spéciale chargée de répondre en son nom, et après en avoir conféré avec lui, aux évêques qui adressent à Rome des consultations au sujet de l'encyclique. En outre, Sa Sainteté vient de donner ordre de réunir tous les documents auxquels se réfère l'encyclique, de les faire imprimer à part et d'adresser ce volume à tous les membres de l'épiscopat catholique.

La section du conseil d'Etat de Madrid, chargée de donner son avis sur la résolution à prendre au sujet de l'encyclique, se compose de MM. Gallardo, Cardenas, Caballero, Cueto et Souza.

On pense que la décision sera prise cette semaine.

Le bruit court à Madrid que l'existence du ministère Narvaez serait de nouveau mise en question, et l'on ajoute même qu'O'Donnell aurait chance d'être appelé bientôt à former un nouveau ministère.

Le duc de Tétuan, dans la dernière séance du Sénat, a prononcé contre la politique du gouvernement, au sujet de Saint-Domingue, un discours qui a produit une grande sensation, et c'est à cela sans doute, qu'il faut attribuer le bruit de sa rentrée aux affaires.

Malgré ces rumeurs, rien ne nous autorise à croire à la probabilité d'un remaniement prochain dans le cabinet actuel.

On mande de Madrid, le 30 janvier :

Au Sénat, le ministre de la justice, M. Arzola, répondant à M. Alvarez, a dit que le gouvernement espagnol n'était pas hostile à l'Italie et qu'il suivrait l'exemple des autres nations, si le changement de capitale donnait plus de stabilité au nouveau royaume.

L'adresse a été votée par 102 voix contre 58.

On écrit de Pesth que, dans l'opinion des hommes politiques de la Hongrie en situation de connaître les projets du gouvernement central, la chancellerie du royaume sera tôt ou tard remplacée par un ministère responsable, qui représentera la couronne de Hongrie dans la Diète.

Dans cette combinaison, il y aurait un ministère responsable pour les départements de l'intérieur, de la justice et des cultes. Il y aurait, en outre, un ministre, également res-

ponsable, résidant à Vienne, et représentant les intérêts de la Hongrie dans le conseil des ministres de l'empire. Du reste, les esprits modérés inclinent vers le parti de la réconciliation.

De plus, les intérêts matériels demandent impérieusement que les questions pendantes soient résolues d'une manière ou d'une autre.

La *Gazette de Spener* a reçu de Vienne le télégramme suivant :

« La réponse du cabinet de Berlin à la dépêche autrichienne du 21 décembre est arrivée. Il n'y est formulé aucune demande relativement à la situation future des duchés. La Prusse veut qu'on attende l'avis des syndics de la couronne, qui auront à se prononcer en même temps sur la succession et sur la situation des duchés vis-à-vis de la Prusse.

« On s'attend à une réplique immédiate de la part du cabinet de Vienne. »

On écrit de Rome, le 30 janvier, à la correspondance Havas :

Aujourd'hui, à midi, M. Pacheco a rendu visite au cardinal secrétaire d'Etat, au tombeau de Saint-Pierre, dans la basilique du Vatican, et au cardinal doyen du sacré collège.

Ce soir, le nouvel ambassadeur doit recevoir les cardinaux, le corps diplomatique, la noblesse, et les notabilités romaines et étrangères.

La même correspondance publie la dépêche suivante :

Turin, 31 janvier. — Hier au soir, pen-

**FRUILLERON.**

## LA DETTE DE FAMILLE

GRANDEURS ET MISÈRES DU FOYER.

(Suite.)

Certes, il aimait et estimait Antoine, il le connaissait depuis longtemps, il était sûr de lui. Mais, comme il l'avait dit à Gustave, l'alliance des deux familles établissait entre elles un lien de solidarité morale; il ne fallait pas que l'une eût à rougir de l'autre. Ami du président Bruno, il lui avait confié sans hésitation le bonheur de Léonie. Père, il devait s'informer s'il devait unir sa fille au fils de Mathurin, au frère de Pierre et de Claude.

— Mon ami, dit-il à Antoine, vous nous pardonnerez de vous avoir surpris et d'être indiscrets. Gustave m'avait parlé de l'agréable situation de votre vallon, et j'ai lu dans le journal que le gouvernement y mettait aux enchères le château de Grandpré. Il serait possible que cette acquisition me convînt. Vous êtes du pays, vous y avez vos parents et des

connaissances. J'ai pensé que je ne pourrais mieux m'adresser qu'à vous pour avoir des renseignements sur cette propriété. Est-elle aussi belle qu'on le dit ?

Bruno, en entendant ces paroles, jeta sur M. Delaroche un regard plein de reproches, puis il tourna les yeux vers Gustave et Léonie, et un amer sourire se dessina sur ses lèvres.

Léonie et Gustave considérèrent M. Delaroche d'un air attristé.

Cette scène ne pouvait pas être comprise des matres de la maison. Mathurin et Madeleine ne voyaient dans la question de l'ancien colonel que la question elle-même. Etonnés du silence d'Antoine, ils s'avancèrent spontanément au fond de la salle.

— Pardon, monsieur, dit Mathurin, mon fils Antoine a quitté le pays depuis bien des années, et il a peut-être oublié le château...

— Un bien beau logis, dit Madeleine, et un parc, et des bois; et des écuries, et des étables, si bien bâties qu'on y logerait des seigneurs.

— On y trouve aussi, reprit Mathurin, une pièce de pré qui n'a point de fin.

— Et des bassins pleins d'eau, avec des cygnes dedans, ajouta Madeleine.

— Et du gibier, en veux-tu en voilà? Il n'y a qu'à se baisser pour l'attraper.

— Et des poissons qu'on pêche avec la main.

— On peut le visiter, sans doute? demanda M. Delaroche.

— Oui, oui, la vue n'en coûte rien; une belle promenade à travers la forêt.

— Le temps est magnifique; voulez-vous faire cette promenade avec nous, — en famille ?

— C'est bien de l'honneur, répondit Mathurin en s'inclinant et en consultant du regard sa femme et ses enfants.

— Et vous, mon ami, continua M. Delaroche en s'adressant à Antoine, ne voulez-vous pas m'accompagner ?

Antoine le considéra fixement et parut hésiter à répondre.

— Que diable! poursuivit l'ancien colonel d'un ton de bonne humeur, avant d'acheter une propriété, — fût-ce un château; — comme avant de se choisir une femme, un gendre, une belle-fille, il faut faire connaissance; on n'achète ni on ne se marie les yeux fermés. Une propriété a, comme un époux une épouse, des tenants et des aboutissants, des avantages et des servitudes que l'on doit examiner, étu-

dier, balancer; autrement on se prépare des regrets et des chagrins.

Si Bruno avait vu dans les premières paroles de M. Delaroche un démenti blessant au but présumé de son voyage, il y avait tant de raison et de cordialité dans ses explications, qu'il sentit son irritation s'évanouir. Le père de Léonie et de Gustave voulait, avant de se déclarer, connaître la famille avec laquelle il projetait une alliance. Rien n'était plus juste.

— Je suis à vos ordres, répondit Antoine à M. Delaroche.

**VIII. — LA CONJURATION.**

On se mit en route.

Le temps était en effet très-beau: ciel d'azur, soleil splendide, air vif et frais. Le vent avait balayé la neige dans les ravins de la montagne; la terre était sèche, le chemin conduisant à la forêt uni et doux.

C'était une ravissante promenade.

Mais il fallait traverser la rue du village dans toute sa longueur.

Le père Mathurin et Madeleine ouvraient la marche; venaient ensuite Guillemette et Léonie, se don-

dant le bal de la cour, une démonstration a eu lieu sur la place du Château.

L'intervention de la garde nationale y a mis fin.

Plusieurs arrestations ont été opérées.

Le *Courrier des États-Unis* nous apporte un document d'une haute importance. C'est la lettre adressée par l'empereur Maximilien I<sup>er</sup> à son ministre d'État, relativement aux biens du clergé au Mexique. L'empereur, qui avait traité de cette affaire délicate avec le pape, à Rome, lors de son voyage, et qui avait lieu de croire que le nonce était venu avec toutes les instructions et les pouvoirs nécessaires, a été surpris d'apprendre que le nonce n'était muni d'aucun pouvoir à ce sujet.

Voici le texte de cette lettre :

« Mexico, 27 décembre 1864.

» Mon cher ministre,

» Afin d'aplanir les difficultés qui ont surgi à propos de la loi de réforme, nous nous proposons d'adopter un moyen qui, tout en satisfaisant les justes exigences du pays, puisse rétablir la paix dans les esprits et la tranquillité dans la conscience de tous les habitants de l'empire. Dans ce but, lorsque nous avons été à Rome, nous avons ouvert des négociations avec le saint-père, comme étant le chef universel de l'Église catholique.

» Le nonce du pape est maintenant à Mexico; mais, à notre extrême surprise, il a déclaré qu'il est sans instructions et qu'il lui faut les attendre de Rome. La situation que nous avons subie pendant quelques mois, non sans quelque difficulté, n'admet plus de délai; elle demande une solution immédiate.

» En conséquence, nous vous chargeons de proposer des mesures convenables, afin que la justice puisse être administrée sans considération personnelle; afin que les intérêts légitimes créés par ces lois puissent recevoir leur garantie, tout en corrigeant les excès et les injustices commises en leur nom; afin qu'il soit pourvu au maintien du culte public et à la protection des autres matières sacrées placées sous la sauvegarde de la religion; et finalement, afin que les sacrements puissent être administrés et que les autres fonctions du saint ministère puissent être exercées par tout l'empire sans qu'il en coûte au peuple.

» A cette fin, vous voudrez bien, avant toute chose, nous proposer la révision des opérations de main-morte et de nationalisation des propriétés ecclésiastiques, en vous fondant sur cette base, que toutes les transactions légitimes exécutées sans fraude et conformément aux lois qui ont décrété cet amortissement, doivent être ratifiées.

» Travaillez enfin conformément aux principes d'une libre et ample tolérance, sans

perdre de vue que la religion de l'État est la religion catholique, apostolique et romaine.

» MAXIMILIEN. »

On écrit de la Nouvelle-Orléans, le 7 janvier : Le 26 décembre, le décret de lois nommées « réforme » a été ratifié par l'empereur du Mexique. Le nonce du pape ayant déclaré qu'il n'avait aucune instruction de la cour de Rome à ce sujet, Maximilien lui a donné deux jours pour se décider à signer le concordat établi sur les bases suivantes : tolérance religieuse, nationalisation des biens du clergé, et transport de ces biens au profit de l'État.

Le nonce n'a pas signé, et l'empereur a promulgué immédiatement le décret relatif à ces mesures.

On dit que les évêques et le clergé auraient témoigné un grand mécontentement; il paraît même que les archevêques Labastida et Mangina auraient déclaré leur intention de quitter le pays.

Le premier avait un secrétaire français, du nom de Pasmire, qui a été mis en état d'arrestation par la police impériale, et a reçu ordre de quitter sans retard le territoire de l'empire. On se perd en conjectures sur le motif d'une mesure aussi prompt et aussi énergique.

Le décret de l'empereur Maximilien a été, dit-on, accueilli avec un enthousiasme réel dans la capitale.

Le *Times* a reçu de New-York, en date du 14, les nouvelles suivantes :

« Le bombardement du fort Fisher par l'amiral Porter a duré cinquante-quatre heures, et non pas trois heures comme on l'avait annoncé d'abord. Le lendemain de la prise du fort, un magasin a sauté en faisant périr 300 hommes. »

La *Tribune* dit que l'accès de Wilmington est fortement défendu.

Un rapport du ministre de la guerre, général Stanton, dit que les confédérés ont évacué Pocatoliga, le 14.

On dit que le général Grant a été mandé devant le comité de la guerre du congrès pour donner son opinion sur les rapports faits par le général Butler.

Les nouvelles d'Amérique disent que les bruits de paix ne cessaient de circuler dans le Nord, et une dépêche de Washington annonce que le congrès du Sud, réuni en séance secrète, a nommé quinze commissaires pour aller conférer de la paix avec M. Lincoln. Les opérations militaires sont à peu près nulles.

Les avis de Cuba (voie de Southampton), annoncent que plus de cent planteurs ont signé une pétition demandant au capitaine-général de faire tous ses efforts auprès de la reine

d'Espagne en faveur de l'abolition de l'esclavage.

On mande de Callao que, depuis l'arrivée des trois frégates, l'amiral Pareja faisait approvisionner l'escadre entière. On disait qu'il avait reçu pleins pouvoirs de Madrid. On le croyait favorable à un arrangement amical.

On avait remarqué cependant la publication d'une note espagnole indiquant la résolution de pousser les choses à l'extrême et d'exiger du Pérou des concessions humiliantes.

Le 26 décembre, le secrétaire du Congrès sud-américain avait envoyé aux îles Chinchas, par un navire neutre, un message constatant que le différend hispano-péruvien était devenu maintenant une question sud-américaine, et que des hostilités seraient considérées comme une attaque contre toutes les républiques confédérées.

Ce message avait été reçu froidement par l'amiral Pareja, et on croyait que l'escadre espagnole arriverait prochainement à Callao pour appuyer un ultimatum.

Nous reproduisons, d'après le *Monde*, la circulaire adressée par Mgr l'évêque de Versailles à son clergé :

Versailles, le 27 janvier 1865.

Messieurs et chers coopérateurs,

Dans une instruction pastorale pour le carême de 1862, nous vous disions : La papauté, couronnement de l'œuvre de Jésus-Christ, résume en elle toutes les merveilles du catholicisme. La papauté a vaincu le monde païen et le monde barbare; elle a vaincu l'hérésie et le schisme; elle a vaincu l'impiété.

Par tous ces triomphes elle a sauvé du naufrage les grandes vérités sur lesquelles repose l'existence religieuse et sociale du genre humain. Ce que la papauté a fait dans le passé, elle le fait aujourd'hui et elle le fera jusqu'à la fin des temps. Quand elle parle, soit en matière doctrinale, soit en matière de mœurs et de discipline, sa voix traverse les continents et les mers, elle est entendue d'un bout de l'univers à l'autre.

Si ces considérations appuyées sur l'histoire avaient besoin d'une nouvelle preuve, nous la trouverions dans l'acte pontifical du 8 décembre.

En effet, qu'est-ce donc que cette encyclique autour de laquelle se fait un bruit immense, et dont l'apparition a soulevé des flots de calomnies et d'injures contre l'Église et contre son chef auguste?

L'encyclique est une manifestation irrésistible et éclatante du pouvoir que Jésus-Christ a laissé à son vicaire. L'encyclique est un flambeau allumé pour nous éclairer au milieu des ténèbres que l'erreur, en ces jours si pleins d'orages et de périls, ne cesse de répandre dans l'esprit.

Que faut-il voir dans l'encyclique? Il faut voir des condamnations prononcées à diverses époques par une autorité infailible, puis des théories, des principes posés et affirmés par la même autorité comme base de l'enseignement général.

Comment devons-nous recevoir l'encyclique? comme un *Credo*, avec la soumission la plus parfaite. Nous devons y adhérer pleinement, sans réserve, et tenir pour certain que nulle puissance terrestre n'a le droit ni d'en retrancher une seule ligne, ni d'en empêcher la publicité ou la diffusion parmi les fidèles. Elle vous a été envoyée. Nous la déclarons, et son intégrité, y compris le *Syllabus* qui l'accompagne, reçue et promulguée dès ce jour dans notre diocèse.

Déjà, Messieurs et chers coopérateurs, aussitôt après avoir reçu ce document admirable, nous avons écrit au souverain pontife pour le remercier, pour le féliciter du noble courage qu'il déploie dans l'intérêt de l'Église.

Nous sommes heureux d'avoir eu l'occasion de redire une fois de plus à Sa Sainteté que vous tenez tous au siège apostolique par des liens de vénération et d'amour que rien au monde ne pourra jamais briser.

Recevez, Messieurs et chers coopérateurs, etc.

† PIERRE,  
Évêque de Versailles.

Cette lettre n'est pas destinée à être lue en chaire.

Pour les articles non signés : P. GODET.

## Nouvelles Diverses.

Mgr le cardinal-archevêque de Rouen et les évêques de Versailles, du Puy, de Langres et de Cahors, ont adressé des lettres au clergé de leurs diocèses au sujet de l'encyclique.

— M. Lemonnier, imprimeur-éditeur à Florence, venu à Paris pour traiter de l'édition de *l'Histoire de Jules César en italien*, a été reçu en audience par l'Empereur, le dimanche 29 janvier. M. Lemonnier est reparti lundi, emportant le traité conclu avec M. Henri Plon, imprimeur de Sa Majesté.

— Le duc et la duchesse d'Aumale sont actuellement les hôtes du duc de Rutland, au château de Belvoir, en Angleterre.

— Une association vient de se former à Londres pour améliorer la situation des ouvrières modistes et des couturières.

— La municipalité de Ravenne vient de voter une somme de 2.000 francs pour l'érection d'un monument à Annita, la courageuse femme de Garibaldi, qui mourut entre ses bras dans la périlleuse retraite de ce dernier après la prise de Rome.

— Nous avons été heureux de lire dans le *Moniteur* la nouvelle de l'arrivée à la Martini-

nant le bras; puis M. Delaroche, Antoine et Gustave sur une même ligne et causant entre eux.

Pierre était resté à la maison.

Quant à Claude, il avait vu arriver le petit âne promis par Antoine; il eût bien voulu l'emmener; mais il avait dû le laisser à l'écurie pour qu'il se reposât. En son absence, il voltigeait comme une abeille, de la tête à la queue de la colonne, tantôt s'avançant en éclaireur, tantôt formant l'arrière-garde.

L'arrivée de Bruno et de la famille Delaroche avait causé un grand émoi dans le village. Les propos les plus étranges couraient de maison en maison. La curiosité était vivement excitée. On voyait, au passage du cortège, les villageois se précipiter du fond des habitations sur le seuil de leurs portes, et regarder les promeneurs, les uns avec une apparence de chagrin, les autres avec un rire de satisfaction méchante.

M. Delaroche était surpris de l'agitation qui se manifestait le long du chemin; Léonie en était effrayée; Antoine et Guillemette paraissaient n'y rien comprendre; quelque chose d'extraordinaire avait eu lieu, ou l'on s'attendait à l'explosion d'une catastrophe. Il y avait sur les visages une inquiétude extraordinaire.

Tout-à-coup on vit le cousin Gaillard s'élançant de sa boutique d'épicerie dans la rue, poursuivre, arrêter, saisir au collet, et secouer rudement un enfant d'une douzaine d'années qui se précipitait vers le cortège.

— Attends, mauvais drôle! lui cria-t-il. Je te forcerai bien à te taire!

— Tiens! il n'y a pas de mal à ça, répondit l'enfant. Je vas demander à petit Claude si c'est vrai que grand Pierre est en prison.

— Veux-tu bien te taire, méchant gars!

— Allons, morbleu! laissez cet enfant, dit un forgeron qui se tenait sur le pas de sa porte. Parce qu'on est le cousin de contrebandiers, ce n'est point une raison pour maltraiter les gens.

— Vous êtes un vrai menteur! s'écria Gaillard avec colère.

— Bon, bon! on sait ce qu'on sait. La preuve, c'est que grand Pierre doit de l'argent à mon oncle Pillou, et les mauvaises payes, c'est capable de tout.

A ce moment, de l'autre côté de la rue, se montra l'oncle Nicolas, sur le seuil du rez-de-chaussée, où il tenait sa classe. Coiffé de son bonnet de soie noire, les lunettes sur le nez, un livre à la main, il avait la

majesté olympienne du Jupiter en courroux.

— C'est encore toi, méchant Vulcain? cria-t-il au forgeron d'une voix tonnante, en relevant avec solennité ses lunettes sur son front. Jusques à quand troubleras-tu nos oreilles de tes insolentes provocations? Rentre dans ta caverne, Polyphème; n'étales pas la noirceur du cyclope aux yeux des nobles étrangers qui viennent visiter nos murailles, nom de nom!

Il eût fallu avoir le cœur enveloppé d'un triple airain pour résister à cette foudroyante objurgation. Or, le neveu de Pillou n'était pas un forgeron endurci. Il avait fait son éducation sous les auspices de la férule de l'oncle Nicolas; il était habitué à obéir à cette redoutable voix, dont le diapason dominait le braiment de l'âne; la grande éloquence du maître d'école avait conservé sur l'élève tout son empire.

Il rentra dans sa boutique, la tête basse, de l'air d'un écolier mutin.

Le jarret tendu, le bonnet à la main, la tête fièrement rejetée en arrière, le magister victorieux s'avança au-devant des promeneurs.

— Excusez, dit-il en s'adressant à M. Delaroche, excusez cette tourbe grossière! Enfants perdus de ces lointains climats, ils ignorent les principes de

l'urbanité; ils manquent de savoir-vivre. Ce n'est pourtant pas faute de bons exemples, car, je puis le dire, je les leur prodigue, nom de nom! Mais ils feraient de cette vallée une Thessalie, une Tauride pour les malheureux naufragés que la tempête rejeterait sur nos bords. Je vous en fais excuse, au nom de mon pays!

— Mais, répondit M. Delaroche un peu ébloui de la magnificence de ce langage, je ne comprends pas bien ce que ces braves gens peuvent me vouloir.

— Les siècles se succèdent, mais les hommes ne changent pas, répliqua le maître d'école d'un ton plus haut. Orphée, Homère, Aristide-le-Juste, Socrate, Caton, Cicéron et tant d'autres ont été tour à tour les victimes de la perversité humaine. Il y a eu partout des Zoïles et des Anitus, aussi bien sous le chapeau de castor des citadins que sous le bonnet de coton des campagnards...

— Très-bien! mais dites-moi ce que signifient ces injures.

L'oncle Nicolas ouvrait la bouche, heureux de trouver le débit de ses éloquentes périodes, quand le cousin Gaillard, l'homme positif, arriva pour lui couper la phrase.

— Ce sont de mauvaises langues, des rustauds,

que, à sa date réglementaire, du paquebot de la Compagnie générale transatlantique le *Tampico*, parti de Saint-Nazaire le 17 décembre avec de nombreux passagers, au sujet duquel on s'était plu à répandre des bruits aussi alarmants qu'imaginaires.

La persistance avec laquelle ces rumeurs étaient propagées indiquait une malveillance systématique qui pouvait avoir pour origine quelques ressentiments particuliers contre la Compagnie; mais les auteurs de la nouvelle avaient oublié de se rappeler qu'en satisfaisant leurs passions privées, ils mettaient en émoi 5 ou 600 familles, dont l'anxiété a été pénible jusqu'à l'arrivée du premier courrier.

Le *Tampico*, après une courte escale à Fort-de-France, a repris sa route vers la Vera-Cruz, avec tout son personnel en bonne santé.

Quatre transports autrichiens, sur cinq, étaient passés également à la Martinique, en ordre parfait, à la date du 10 janvier.

Il ne restait plus à y recevoir que l'*Inliana*, partie de Gibraltar le 31 décembre seulement, et que l'on attendait vers le 16 ou le 17.

— En 1864, il a été délivré 321.000 permis de chasse en France. C'est, dit le *Sport*, une augmentation de 17.000 environ sur 1863.

## Chronique Locale.

Mardi matin, un ouvrier maçon, le sieur Chenuau, employé au chantier du théâtre, a fait une chute de quatre mètres de hauteur qui lui a occasionné de graves contusions; son état, cependant, n'inspire pas d'inquiétudes.

L'épaule chargée d'un tuffeau, qu'il portait à l'appareilleur, il suivait le plancher supérieur des galeries, marchant de soliveau en soliveau. En mettant le pied sur l'un d'eux, celui-ci vacilla, et ce mouvement lui fit perdre l'équilibre. Lancé dans l'espace, il tendit les bras, et c'est à cette circonstance qu'il dut de rester sur les galeries du premier et de ne pas faire une chute beaucoup plus grande, dans laquelle il eût pu trouver la mort.

Le mauvais temps règne toujours avec une persistance qui inquiète; de tous côtés, on signale la même tempête, la même abondance d'eau. Aussi la Loire se maintient-elle à un niveau fort élevé. Pendant quarante-huit heures, elle a marqué 3<sup>m</sup> 90, à l'échelle du pont Cessart; puis après elle a lentement baissé à 3<sup>m</sup> 75.

Ce matin, elle est à 3<sup>m</sup> 80; il y a donc une légère hausse depuis hier.

M. le préfet de Maine-et-Loire, commandeur de la Légion-d'Honneur, vient de prendre l'arrêté suivant :

L'examen des tableaux de recensement et le tirage commenceront le 6 mars prochain, et

s'effectueront, dans chaque chef-lieu de canton de l'arrondissement de Saumur, aux lieux, jours et heures ci-après déterminés, savoir :

Montreuil-Bellay, à la mairie, le lundi 6 mars, à onze heures du matin.

Doué, à la mairie, le lundi 6 mars, à trois heures du soir.

Vihiers, à la mairie, le mardi 7 mars, à une heure après-midi.

Saumur (Sud), à la mairie, le jeudi 9 mars, à une heure après-midi.

Geennes, à la mairie, le vendredi 10 mars, à deux heures.

Saumur (Nord-Ouest), à la mairie, le samedi 11 mars, à onze heures.

Saumur (Nord-Est), à la mairie, le samedi 11 mars à trois heures.

On lit dans le *Journal de Maine-et-Loire* :

Nous apprenons avec plaisir que M. Roussel, premier commis à Elbeuf, vient d'être nommé commis principal au bureau des postes de Saumur. Pendant son séjour à Angers, alors qu'il était commis de 2<sup>e</sup> classe, M. Roussel avait su gagner tout à la fois la bienveillance de ses chefs et les sympathies du public; aussi sa nomination a-t-elle été accueillie par ceux qui, comme nous, ont pu apprécier le zèle et les formes polies que cet intelligent employé a toujours apportés dans l'exercice de ses fonctions.

Le 26 janvier, vers sept heures du soir, le sieur Fournier (François), âgé de 51 ans, cultivateur, demeurant aux Fossés-de-Cisay, canton de Montreuil-Bellay, se trouvait sur la route départementale n° 2, sur le territoire de la commune des Alleuds, conduisant une charrette chargée de plusieurs barriques de vin, lorsqu'une voiture (dit cabriolet), attelée d'un cheval, montée par trois individus, vint à sa rencontre (de la foire de Brissac). Cette voiture n'était pas éclairée et allait à fond de train; en passant, un brancard a renversé le sieur Fournier, une roue lui est passée sur le côté de la tête, lui a fait une forte blessure et des contusions. Cet homme a été déposé chez le sieur Guillot, aubergiste à Quincé. M. Reullié, docteur à Brissac, lui a prodigué ses soins. L'état de cet homme n'inspire aucune crainte pour ses jours. Quoique l'auteur de cet accident n'ait pas été connu dans le moment, on croit cependant, d'après les renseignements obtenus, que c'est un nommé Battut, domestique chez le sieur Dron, marchand à Louerre.

M. Javaud, libraire à Saumur, vient d'édition un livre fort intéressant, traitant spécialement de la cavalerie, par feu M. le général de division comte de Rochefort, ancien commandant de l'École, et dont le nom a laissé de si bons souvenirs dans cette localité.

Nous appelons sur cet ouvrage l'attention des personnes compétentes, ainsi que celle des

habitants de notre ville qui ont été en relation avec l'excellent général.

Nous avons lieu d'espérer que chacun voudra contribuer à la réussite d'une œuvre qui se recommande autant par sa valeur réelle que par la généreuse pensée qui a présidé à sa publication.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

## Dernières Nouvelles.

Turin, 31 janvier. — La *Gazette officielle* publie un communiqué du gouvernement qui blâme hautement les partisans à la démonstration d'hier au soir, et loue la conduite de la garde nationale et de la ville de Turin qui désapprouve cette démonstration.

Le chef de brigands Tamburini a été arrêté à Civita-Vecchia par les Français et conduit au château Saint-Ange.

Messine, 31 janvier. — La nuit dernière, après plusieurs tremblements de terre, a eu lieu une éruption de l'Etna. La lave coule rapidement et menace plusieurs villages.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

## M. RIELLANT

chirurgien-dentiste à Saumur,

Informe sa nouvelle clientèle, qu'il donne le démenti le plus formel aux bruits qui ont été répandus par une personne de sa profession, qui parcourt les villes aux environs de Saumur, et qui se présente pour son associé et son successeur. M. RIELLANT n'autorise personne à se servir ainsi de son nom; il est trop honoré de la confiance qu'on a bien voulu lui accorder.

ADMINISTRATION DES HOSPICES DE SAUMUR.

## CONSTRUCTION D'UN HOSPICE GÉNÉRAL.

La Commission administrative des Hospices de Saumur, prévient les Entrepreneurs de travaux publics, que le mardi 7 février 1865, il sera procédé au siège de l'administration des Hospices, à l'Hôtel-Dieu, à une heure précise de l'après-midi, à l'adjudication, au rabais, sur soumissions cachetées, des travaux à exécuter pour la construction d'un HOSPICE GÉNÉRAL.

L'ensemble de ces travaux s'élève à la somme de..... 445,000 fr. 00 c.

## CONDITIONS DU CONCOURS.

Tout entrepreneur de travaux de bâtiment sera admis à soumissionner, comme entrepreneur général, l'ensemble de la construction d'un Hospice général, pourvu qu'il soit porteur d'un certificat de capacité dans sa partie, n'ayant pas plus de trois mois de date, délivré par un architecte connu ou un ingé-

nieur, et d'un certificat de moralité délivré par le maire de sa commune.

Ces deux pièces devront être légalisées, et le certificat de capacité visé par M. Joly-Leterme, architecte des Hospices, rue de la Petite-Douve.

L'adjudicataire fournira une promesse de cautionnement, lequel cautionnement pourra être, soit en numéraire, soit immobilier.

Le cautionnement en numéraire devra être du vingtième du montant de l'évaluation résultant de l'adjudication, rabais déduit.

Si le cautionnement est en immeubles, ces immeubles devront présenter une valeur libre, double du cautionnement en argent.

L'acte de l'un ou l'autre de ces cautionnements devra être déposé dans la huitaine de l'approbation de l'adjudication.

La promesse de ce cautionnement devra également être légalisée par le maire du domicile du soumissionnaire.

La soumission sera écrite sur papier timbré.

Le rabais sera fait à raison de tant de centimes par franc et sans fraction de centime.

Conformément à l'ordonnance du 10 mai 1829, la soumission sera renfermée, seule, sous une première enveloppe cachetée, portant en suscription : *Soumission*.

Les certificats de capacité et de moralité, ainsi que les pièces relatives au cautionnement, seront tous ensemble renfermés sous une même enveloppe, également cachetée, avec cette suscription : *Certificats et cautionnement*.

Ces dernières pièces seront jointes à l'enveloppe contenant la soumission, pour le tout former un paquet qui sera lui-même mis sous une enveloppe unique portant le titre : *Soumission pour les travaux d'un Hospice général à Saumur*.

Les paquets seront déposés sur le bureau, avant l'heure indiquée, pour leur ouverture. Ils recevront un numéro d'ordre.

Aucun paquet ne sera reçu, sous quelque prétexte que ce soit, après l'ouverture de la séance.

Le premier cachet sera rompu publiquement; il sera dressé un état des pièces contenues sous ce premier cachet. L'état dressé, les concurrents se retireront de la salle d'adjudication, et la Commission administrative arrêtera la liste des concurrents agréés, M. Joly, architecte des Hospices, étant présent à la séance.

Immédiatement après, la séance redeviendra publique : la Commission administrative annoncera sa décision. Les soumissions seront alors ouvertes publiquement, et le soumissionnaire qui aura fait l'offre d'exécuter les travaux aux conditions les plus avantageuses, sera déclaré adjudicataire.

Si l'un des certificats produits n'était pas admis, la soumission qui l'accompagnerait ne serait pas ouverte.

des fainéants qui disent que Pierre a fait la contrebande, et qu'il est en prison pour ça! s'écria-t-il sans préambule. Voyez comme c'est probable; le frère du cousin Antoine! C'est une invention de l'usurier Pillou, j'en jurerais!

On comprend facilement ce que devait souffrir Antoine pendant ces explications.

Déjà il avait entendu accoler l'épithète de contrebandier au nom de Pierre, et le souvenir de M. Dragon lui était revenu à l'esprit. Les incidents s'étaient succédés avec une telle rapidité qu'il n'avait pas pu s'informer des motifs de l'accusation portée contre son frère.

En présence de la famille Delaroche, une enquête était dangereuse, impossible.

— Pierre est resté à la maison pour y terminer l'ouvrage, dit Antoine. S'il ne nous accompagne pas, c'est qu'il a préféré le travail au plaisir. Il faut laisser dire les mauvaises langues.

La résignation dédaigneuse dont témoignait cette réponse était démentie par le frémissement febrile des lèvres d'Antoine, et le ton altéré de sa voix. Nicolas attira heureusement l'attention de son côté par une nouvelle sortie.

— Bien dit, mon neveu! s'écria-t-il. Je le vois

avec bonheur, vous n'avez pas oublié les principes de sagesse que je vous ai inculqués pendant votre bas âge. Il faut laisser, comme le dit La Fontaine, les serpents ronger le sein, — non, la lime qui les a réchauffés, — non, je me trompe, nom de nom! c'est bien le sein que je voulais dire.

Cette fois, l'orateur s'était embrouillé dans ses phrases; il en était tout confus.

— Parbleu! lui dit en souriant Gustave, je ne m'étonne pas qu'Antoine soit devenu un de nos magistrats les plus habiles à manier la parole, ayant eu le rare bonheur de suivre vos leçons. Il faut un Socrate pour former un Platon, il faut un Nicolas pour former un Bruno?

— C'est mon chef-d'œuvre! répondit le grand homme en se redressant, l'œil étincelant de fierté.

Tout en causant, l'oncle Nicolas et le cousin Gaillard avaient suivi le cortège.

Gustave fit parler le maître d'école, dont l'éloquence l'amusait. L'épicier Gaillard avait des saillies, du trait et de l'adresse; il faisait entrer à doses convenables, dans la conversation, le poivre du sarcasme et la cannelle du compliment.

Grâce à ce renfort de causeurs, la promenade devint gaie, animée, divertissante.

Antoine cherchait à se persuader que ses craintes n'avaient pas d'autre fondement qu'une rumeur mensongère.

On arriva dans la forêt. C'était un magnifique plant d'arbres de haute futaie qui traversait un cours d'eau.

— C'est plus beau qu'une forêt d'Amérique, dit M. Delaroche avec satisfaction.

— Et moins loin, dit Gaillard. Voyez de ce côté comme ces arbres grimpent sur le flanc de la montagne.

— On croirait voir une armée de Titans essayant d'escalader le ciel! s'écria le poétique maître d'école.

— Moi, reparti l'épicier, j'y vois une foule de cordes de bois, des madriers, des voliges et des charpentes à emplit un chantier, et la bourse de celui qui les posséderait.

— Il est vrai qu'une usine établie sur ce cours d'eau vaudrait la meilleure ferme, dit Antoine, qui depuis longtemps songeait aux moyens de tirer sa famille de la pauvreté.

On visita le château de Grandpré, qui se trouvait à peu de distance; puis, comme il se faisait tard, on reprit la route du village.

Tout-à-coup une voix effrayée se fit entendre.

— Défilez-vous des loups! cria cette voix.

— Eh! c'est Nicaise! dit Claude en apercevant le bûcheron à demi caché par une pile de fagots.

— Oui, c'est moi! Ah! j'avais bien raison de dire que je vous porterais malheur, petit Claude, ajouta le pauvre homme. Voilà que ça commence.

— Que se passe-t-il donc? demanda Antoine inquiet.

Nicaise n'avait plus la casaque dont Claude lui avait fait l'aumône. Couvert de misérables haillons, hideux à voir, il semblait retenu derrière les fagots par un sentiment de honte. A peine osait-il avancer la tête. Cependant, à la question de Bruno, il fit un mouvement comme pour se précipiter vers lui; mais à la vue de Guillemette et de Léonie il s'arrêta.

— Malheureux que je suis! s'écria-t-il avec une étrange expression de désespoir, c'est moi qui vous ai perdus. Ah! pourquoi, monsieur Antoine, m'avez-vous sauvé?

A ces mots, Nicaise s'enfuit à travers la forêt, et disparut.

(La suite au prochain numéro).

Les frais de timbre, enregistrement, affiches, publications, etc., et généralement tous les frais quelconques relatifs à l'adjudication, seront à la charge de l'adjudicataire.

Les concurrents pourront prendre connaissance des plans et devis, cahier des charges, etc., au secrétariat de la Commission administrative, tous les jours, de midi à 5 heures (Fêtes et dimanches exceptés).

A Saumur, le 9 janvier 1865.

LES ADMINISTRATEURS,

P. MAYAUD. E. ABELLARD. BESSON.

**MODELE DE SOUMISSION.**

Je soussigné (nom, prénoms et profession), demeurant à ... faisant élection de domicile à l'Hôtel-de-Ville de Saumur, m'engage à exécuter les travaux de l'Hospice général de Saumur, moyennant un rabais de (indiquer en toutes lettres le nombre de centi-

mes) par franc, sur la mise à prix fixée à..... 443,000 fr. 00 c.

Je déclare avoir pris connaissance des plans, devis et cahier des charges, auxquels je m'engage à me conformer.

Saumur, le 7 février 1865.

(Signature).

**BULLETIN FINANCIER.**

La stagnation qui avait commencé à envahir le marché vers le 15 de ce mois a persisté pendant les premiers jours de la semaine; la rente a perdu le cours de 67 fr. et a été entraînée à 66-70. Le Crédit mobilier est retombé à 945-75. Mais le lendemain les demandes empressées accouraient de toutes parts relever la rente, et le Crédit mobilier reprenait aussitôt cette élasticité qui l'a porté à 975.

La Banque de France est très-ferme à 5,340. Le Comptoir d'escompte s'est négocié activement de

975 à 970. Cet établissement de crédit vient d'entreprendre et de terminer en deux jours la souscription aux obligations du Crédit foncier colonial, avec un succès qui donne la mesure de son prestige et de la confiance qu'il inspire aux capitalistes. Les autres institutions de Crédit sont toutes plus ou moins favorisées et recherchées avec un égal empressement par les capitaux.

La hausse continue sur les chemins de fer français, et l'on constate de plus en plus la tendance des porte-feuilles à capitaliser ces valeurs sur le pied de 5 1/2 à 6 0/0. Le Lyon est très-demandé à 945.

Ainsi que nous l'avons annoncé la semaine dernière, une Société, à laquelle le gouvernement italien a accordé le privilège de l'anonymat, s'est constituée pour centraliser l'industrie et le commerce des soufres de la Sicile. Sur son capital social, qui est de 25 millions, 6,000 actions ont été réservées au public français, et leur produit est affecté à l'éta-

blissement et au service des entrepôts à établir en France, pour mettre à la portée de nos industriels une matière première que la Sicile seule peut fournir. Cette émission a lieu sous le patronage et par les soins de la Caisse mobilière, et l'intérêt international qu'elle a en vue, lui assure un accueil favorable auprès des capitalistes français.

Nous avons signalé, à plusieurs reprises, les opérations d'arbitrages dirigés jusqu'à ce jour avec succès par MM. L. Montier et Cie, 47, rue Richer. Cette maison ouvre, jusqu'au 10 février, une souscription à la 8<sup>e</sup> série de ces opérations; MM. Montier se chargent en outre de l'achat et de la vente de toutes les valeurs françaises et étrangères. Ils font des avances sur titres à 6 0/0 et 1/4 de commission, ouvrent des comptes courants avec chèques et fonds disponibles rapportant 5 0/0, et émettent des bons à échéance rapportant 5 1/2 et 6 0/0. — J. Paradis.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M<sup>e</sup> BODIN, avoué à Saumur.

**Extrait de jugement d'interdiction.**

D'un jugement rendu contradictoirement par le tribunal civil de première instance de Saumur, le vingt-six janvier mil huit cent soixante-cinq, enregistré et signifié, il résulte que le sieur François Bigot fils, sans profession, demeurant commune de Verrye, a été déclaré en état d'interdiction, et que le sieur François Bigot père, cultivateur, demeurant commune de Verrye, a été nommé administrateur provisoire de la personne et des biens dudit interdit, jusqu'à ce qu'il soit pourvu à sa tutelle.

Pour extrait, certifié sincère et véritable, par moi, avoué du sieur François Bigot père, cultivateur, demeurant commune de Verrye, demandeur en interdiction.

A Saumur, le deux février mil huit cent soixante-cinq. (55) R. BODIN.

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

**ADJUDICATION**

Le dimanche 12 février, à midi,

**DES IMMEUBLES**

Dépendant des successions des époux HOCTIN-GIRARD,

Savoir :

Commune de Saumur.

Maison, rue de la Visitation, n<sup>o</sup> 90.

Maison, ruelle du Petit-Pré.

Six ares de vigne, au Clos-Poinson.

Dix ares de vigne, au Clos-Poinson.

Treize ares de vigne, au Clos-Poinson.

Douze ares de vigne, au Clos-Poinson.

Quinze ares de vigne, aux Galmoises.

Commune de Villebernier.

Maison et 38 ares de terre, à la Brèche-Pitot.

Soixante-six ares de terre, à la Brèche-Pitot.

Neuf ares de terre, à la Brèche-Pitot.

Les lots seront formés au gré des acquéreurs.

On pourra traiter avant l'adjudication.

S'adresser audit notaire. (40)

**PETITE MAISON**

Donnant sur le Champ-de-Foire,

**A VENDRE**

**OU A LOUER**

S'adresser à M. le capitaine SOULAS, ou à M. SERGÉ, rue Saint-Lazare. (54)

Etude de M<sup>e</sup> TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

**UNE MAISON**

AVEC GRANDS MAGASINS, Située à Saumur, rue Royale et quai du Gaz, près le Pont.

S'adresser audit M<sup>e</sup> TOUCHALEAUME, ou à M. DUVEAU-GIRARD fils, à Saint-Florent. (21)

**A VENDRE**

**OU A LOUER**

AVEC OU SANS CAVES, Pour entrer en jouissance de suite,

**GRANDE ET BELLE MAISON**

DE COMMERCE, Anciennement occupée par M. Victor MORIN, quai de Limoges.

Il y a DEUX CAVES, qui peuvent contenir 200 pièces de vin, plus TROIS CAVEAUX.

S'adresser à M. GAURON-LAMBERT.

**A VENDRE**

Pour 700 francs Une BELLE ET BONNE CALÈCHE sortie d'un des premiers ateliers de Paris.

S'adresser au bureau du journal.

**A LOUER**

**UN JOLI PAVILLON**

(QUATRE PIÈCES), Rue du Palais-de-Justice, n<sup>o</sup> 3.

S'adresser à M. LÉON DUVAU, ou à M. NANCEUX, rue du Marché-Noir, 14. (56)

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

**A LOUER**

**MAISON**

Présentement, Rue Beaurepaire, occupée par M. le commandant DE BONNE. (50)

**A LOUER**

**JOLIE MAISON,**

Pour la St-Jean prochaine, Située rue du Temple.

S'adresser à M. CHEDEAU. (46)

**A LOUER**

**APPARTEMENT** complet au 1<sup>er</sup> étage, rue de la Tonnelle.

S'adresser à M. NAY-CHATILLON.

**A CEDER**

Un MAGASIN D'ÉPICERIE, bien achalandé, dans un quartier très-favorable à ce commerce, à Saumur.

S'adresser au bureau du journal.

M<sup>e</sup> LOISELEUR, notaire à Neuillé, près Saumur, demande un CLERC.

ON DEMANDE, pour une bonne et ancienne maison de Bordeaux, un REPRÉSENTANT sérieux, pour la vente des vins et eaux-de-vie. Remises avantageuses et avances.

Ecrire à B. C., rue du Hâ, 51, à Bordeaux. (58)

**AVIS.**

Une maison de Commerce demande un apprenti. S'adresser au bureau du journal.

**NOUVELLE SOUSCRIPTION**  
Chez PAUL GODET, imprimeur-libraire à Saumur.

**DICTIONNAIRE**

**DE LA CONVERSATION**

**ET DE LA LECTURE**

INVENTAIRE RAISONNÉ DES NOTIONS GÉNÉRALES LES PLUS INDISPENSABLES A TOUS, PAR UNE SOCIÉTÉ DE SAVANTS ET DE GENS DE LETTRES, Sous la direction de M. W. DUCKETT.

**SECONDE ÉDITION**

Seize volumes, grand in-8<sup>o</sup>, format dit Panthéon littéraire, de 800 pages chacun, à deux colonnes, Renfermant les 68 volumes de la première édition, refondus, corrigés et augmentés de plus de 15,000 articles nouveaux et tout d'actualité.

L'Ouvrage complet : 200 francs au lieu de 400 francs, prix de la 1<sup>re</sup> édition.

Un exemplaire est déposé au bureau du journal pour les personnes qui désireraient examiner cet important ouvrage.

VIENT DE PARAÎTRE,  
A 10 centimes la livraison,  
**L'HISTOIRE DU CONSULAT ET DE L'EMPIRE**  
Par M. THIERS;  
**LES GIRONDINS**  
Par M. DE LAMARTINE,  
Chez GRASSET, libraire, rue Saint-Jean, 1, à Saumur,  
Seul dépositaire  
**DES PLUMES INOXYDABLES HUMBOLT.**  
CARTES A JOUER, DE GRIMAUD, A COINS DORÉS,  
pour soirées.

**RÉVOLUTION AGRICOLE**  
OU  
MOYEN DE FAIRE DES BÉNÉFICES EN CULTIVANT LES TERRES  
1 vol. in-18 avec figures dans le texte, 3 fr. franco par la poste.  
Écrire franco à M. CHAMEROT, libraire, rue du Jardinot, 13, à Paris,  
ou à M. GOIN, libraire, rue des Ecoles, 82, Paris.  
Cet ouvrage est l'un des plus utiles de tous ceux qui ont été publiés sur l'Agriculture.

BOURSE DE PARIS.						
RENTES ET ACTIONS	BOURSE DU 31 JANVIER.			BOURSE DU 1 <sup>er</sup> FÉVRIER.		
	au comptant.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.
3 pour cent 1862. . . . .	67 20	» 20	» »	67 »	» »	» 20
4 1/2 pour cent 1852. . . . .	95 80	» 10	» »	95 90	» 90	» »
Obligations du Trésor. . . . .	440 »	2 50	» »	440 »	» »	» »
Banque de France. . . . .	3550 »	» »	10 »	3550 »	» »	» »
Crédit Foncier (estamp.). . . . .	» »	» »	» »	1270 »	» »	» »
Crédit Foncier colonial. . . . .	680 »	» »	7 50	» »	» »	» »
Crédit Agricole. . . . .	760 »	» »	7 50	» »	» »	» »
Crédit industriel. . . . .	747 50	» »	» »	745 »	» »	2 50
Crédit Mobilier. . . . .	972 50	7 50	» »	970 »	» »	2 50
Comptoir d'esc. de Paris. . . . .	965 »	» »	» »	945 »	» »	20 »
Orléans (estampillé). . . . .	925 »	2 50	» »	921 25	» »	3 75
Orléans, nouveau. . . . .	843 75	1 25	» »	850 »	6 25	» »
Nord (actions anciennes). . . . .	1005 »	» »	2 50	1010 »	5 »	» »
Est. . . . .	512 50	» »	» »	510 »	» »	2 50
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	943 75	3 75	» »	942 50	» »	1 25
Lyon nouveau. . . . .	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Midi. . . . .	582 50	1 25	» »	581 25	» »	1 25
Ouest. . . . .	537 50	» »	» »	537 50	» »	» »
C <sup>e</sup> Parisienne du Gaz. . . . .	1760 »	» »	5 »	1760 »	» »	» »
Canal de Suez. . . . .	427 50	5 »	» »	430 »	2 50	» »
Transatlantiques. . . . .	530 »	1 25	» »	532 50	2 50	» »
Emprunt italien 5 0/0. . . . .	65 20	» 25	» »	65 »	» »	20 »
Autrichiens. . . . .	447 50	» »	» »	447 50	» »	» »
Sud-Autrich.-Lombards. . . . .	543 75	» »	» »	543 75	» »	» »
Victor-Emmanuel. . . . .	305 »	» »	2 50	303 75	» »	1 25
Russes. . . . .	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Romains. . . . .	276 25	2 50	» »	273 75	» »	2 50
Crédit Mobilier Espagnol. . . . .	582 50	» »	2 50	578 75	» »	3 75
Saragosse. . . . .	405 »	» »	3 75	400 »	» »	5 »
Séville-Xérès-Séville. . . . .	252 50	» »	2 50	253 75	1 25	» »
Portugais. . . . .	257 50	7 50	» »	262 50	5 »	» »
<b>OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.</b>						
Nord. . . . .	310 »	» »	» »	310 »	» »	» »
Orléans. . . . .	291 25	» »	» »	292 50	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	290 »	» »	» »	290 »	» »	» »
Ouest. . . . .	286 25	» »	» »	286 25	» »	» »
Midi. . . . .	285 »	» »	» »	287 50	» »	» »
Est. . . . .	292 50	» »	» »	292 50	» »	» »

Saumur, P. GODET, imprimeur.